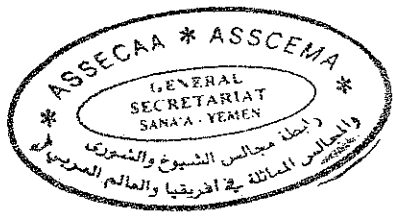


ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE ARABE



Déclaration de presse

1.0 Commission Paix et Résolution des Conflits

La Commission Paix et Résolution des Conflits a été créée lors de la Conférence de l'Association tenue à Sana'a au Yémen, du 7 au 9 Mai 2007.

2.0 Termes de Référence

La Commission a reçu comme mission de se réunir périodiquement dans un pays membre de l'Association, afin d'étudier les conflits qui sévissent en Afrique et dans le Monde Arabe, et de formuler des recommandations appropriées à la Conférence de l'ASSECAA lui permettant de contribuer efficacement aux efforts internationaux qui conduiront à la résolution des conflits.

3.0 2ème Réunion de la Commission

La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Bujumbura au Burundi, du 2 au 3 Mars 2009.

4.0 Présents

Les Conseils/Sénats membres suivants étaient présents à la réunion:

- a. Le Conseil de la Nation d'Algérie
- b. Le Sénat du Burundi
- c. La Chambre de la Fédération d'Ethiopie
- d. Le Conseil Al-Ayan de la Jordanie
- e. Le Sénat du Nigeria
- f. Le Sénat du Swaziland
- g. Le Conseil de la Shoora du Yémen
- h. Le Conseil des Etats du Soudan

4.1 Organisations sœurs

Les organisations sœurs suivantes ont participé à la réunion:

- a. Le Parlement du Kenya
- b. L'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine

4.2 Consultants

Les personnes ressources suivantes étaient les consultants de la réunion

- a. Dr. Ahmed Al-Asbahi
- b. Canon Clement Janda
- c. Professeur Filip Reintjens
- d. S.E Sylvestre Ntibantunganya

5.0 Premier Jour

Le 2 Mars 2009, au premier jour de la réunion, les exposés suivants ont été présentés :

- a. Le conflit dans la Région des Grands Lacs en Afrique. L'exposé a été présenté par Son Excellence Sylvestre Ntibantunganya, ancien Président de la République du Burundi et le Professeur Filip Reintjens, un expert de renommée mondiale sur les conflits dans la Région des Grands Lacs en Afrique.
- b. Le conflit du Darfour au Soudan a été présenté par l'honorable Canon Clement Janda, Président de la Commission Paix dans le Conseil d'Etats du Soudan.

5.1 Deuxième Jour

Le deuxième jour de la réunion, le 3 Mars 2009, un exposé sur le conflit Somalien a été présenté par l'ancien Ministre des Affaires Etrangères du Yemen ; il est aussi membre du Conseil de la Shoora du Yémen, le Dr. Ahmed Al-Asbahi

6.0 Débats

La Commission a débattu sur tous les exposés de manière exhaustive et critique.

7.0 Sous-commissions

Durant la deuxième journée de la réunion, La Commission s'est constituée en trois sous-commissions afin de déterminer les recommandations spécifiques aux conflits suivants:

- a. La Région des Grands Lacs en Afrique
- b. Le Conflit Darfourien
- c. Le Conflit Somalien

8.0 Rapports des Sous-commissions

La Commission a pris en considération les rapports des Sous-commissions et les a approuvés mutatis mutandis.

9.0 Observations

La Commission confirme qu'il est nécessaire de :

- (i) Accélérer le processus de formation d'une force nationale de sécurité et d'une armée qui représenteraient toutes les couches de la société Somalienne;
- (ii) Augmenter les troupes de maintien de la paix et leur fournir le soutien nécessaire;
- (iii) Mobiliser un appui régional et international pour traiter du problème de la piraterie dans la Mer Rouge et dans le Golfe d'Aden et de réaffirmer l'appel de la République du Yémen pour la création d'un Centre Régional de Lutte contre la Piraterie qui serait basé dans la capitale Sanaa.

De plus, la Commission:

- (i) Confirme que la reconstruction d'un Etat Somalien est un facteur majeur de restauration de la paix en Somalie pour mettre fin à tous les problèmes causés par l'effondrement de l'Etat;
- (ii) Soutient tous les efforts consentis pour la réconciliation et qui ont conduit à l'élection d'un nouveau président et à la formation d'un nouveau gouvernement. Elle exprime aussi son appui au nouveau gouvernement. La Commission réconfirme par la même occasion la nécessité de continuer les efforts consentis en faveur du nouveau gouvernement afin de recouvrer la sécurité, la stabilité et l'ordre public;
- (iii) Recommande l'adoption d'une nouvelle convention politique afin de définir un mécanisme d'engagement dans le processus politique et la mise en place d'une nouvelle Constitution pour la Somalie;
- (iv) Recommande un suivi de la situation des réfugiés Somaliens dans les pays voisins – le Yémen, le Djibouti, l'Ethiopie et le Kenya – afin d'appuyer la création d'abris pour les réfugiés jusqu'à ce que des arrangements pour

leur rapatriement en Somalie soient finalisés ; elle recommande vivement aux pays donateurs d'augmenter leurs financements pour de tels projets.

La Commission:

- (i) Réaffirme la condamnation d'ASSECAA vis-à-vis de l'intervention régionale et internationale dans les affaires Somaliennes et lance un appel pour que les Somaliens puissent avoir l'opportunité de résoudre leurs propres problèmes;
- (ii) Réaffirme la nécessité de continuer les efforts d'ASSECAA relatifs au suivi de la situation en Somalie et ce, en collaboration avec l'Union Africaine, la Ligue des Etats Arabes et les organisations internationales œuvrant pour la paix en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique.

Sur le Darfour, la Commission:

- (i) Réaffirme le principe de dialogue comme moyen de compréhension des différends et de résolution du conflit entre toutes les parties, sans recours à la force;
- (ii) Réitère le principe d'intégrité territoriale du Soudan et sa souveraineté sur le sol national Soudanais;
- (iii) Réaffirme le rejet de toute intervention étrangère dans le conflit darfourien qui entraverait les efforts de paix;
- (iv) Réaffirme la nécessité d'aborder toutes les questions humanitaires, sociales et économiques qui aideraient les Darfouriens à maintenir leur existence et à prévenir leur migration;
- (v) Réaffirme la position de la Ligue des Etats Arabes en abordant la question de la Cour Pénale Internationale (CPI) relative à l'inculpation du Président Soudanais;
- (vi) Réaffirme le rôle d'ASSECAA dans le suivi des questions de paix et de résolution des conflits par des moyens pacifiques et ce, en collaboration avec les Etats Membres et d'autres Etats ; la Commission devrait renforcer ce rôle et encourager toutes les parties concernées à œuvrer pour cette paix tant désirée;
- (vii) Lance un appel au Gouvernement Soudanais pour continuer le suivi des efforts de paix et la mise en œuvre des accords signés avec toutes les

factions au Soudan dans le processus de mise en œuvre d'un accord pour une solution pacifique au Darfour.

Pour la Région des Grands Lacs, la Commission recommande que:

- (i) Les Sénats, Shoora et Conseils Equivalents devraient :
- Toujours reconnaître, encourager et appuyer le processus de paix engagé dans la Région des Grands Lacs;
 - Partager et échanger les expériences de réconciliation entre les Etats Membres. Les expériences algériennes et burundaises peuvent servir d'exemple;
 - Mettre en place des mécanismes de réconciliation nationale à travers des lois votées par les parlements;
 - Promouvoir et encourager dans nos pays un dialogue profond et inclusif entre les différents acteurs politiques;
 - Lancer un appel à la Communauté internationale pour aider la région des Grands Lacs à sortir de la pauvreté;
 - Inviter les pays concernés à œuvrer pour favoriser les investissements étrangers qui viennent à la région, notamment en matière de tourisme, d'industrie et d'agriculture;
 - Promouvoir la société civile pour en faire un facteur dynamique de développement économique, social, culturel et humanitaire ;
 - Promouvoir la bonne gouvernance et le partage équitable des richesses.

Au niveau des pays membres de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, il est recommandé :

- La mise en application intégrale de la déclaration de Dar -Es- Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, signée le 20 novembre 2004 ;
- De développer une coopération multidimensionnelle entre les Etats à travers les mécanismes de résolution commune des conflits et la stabilisation de la sous-région.

- L'expérience du Rwanda qui vient d'aider la RDC pour combattre les forces négatives à l'est du Congo peut servir d'exemple.

La Commission lance un appel :

- (i) Aux parlementaires de la sous-région, de sensibiliser la population pour qu'elle ne soit pas entraînée dans des opérations pour servir les intérêts inavoués de leurs chefs et qui vont généralement à l'encontre de l'intérêt général de la population.
- (ii) Aux leaders politiques à tous les niveaux (de la base au sommet, c'est-à-dire jusqu'au niveau du Chef de l'Etat), il est recommandé de faire preuve d'engagement politique sans faille pour faire face aux problèmes de la région.
- (iii) Aux partenaires du Monde Arabe, la sous-commission leur recommande d'investir davantage dans la région des Grands Lacs en vue de contribuer à réduire la pauvreté qui y sévit et qui est souvent la cause des conflits.
- (iv) A la communauté internationale, il est recommandé de continuer à soutenir les initiatives de paix et d'éviter autant que faire se peut d'être les facteurs de déstabilisation aux processus de paix.
- (v) Au Burundi et aux pays de la sous région en général, il a été recommandé de poursuivre la politique de désarmement libre et volontaire de la population et de mettre en place des mécanismes de justice fonctionnelle et équitable pour lutter contre l'impunité dans la région des Grands Lacs.

Sur le Conflit israélo-palestinien, la Commission:

- (i) confirme la position d'ASSECAA condamnant les atrocités partout où elles sont commises par le biais des attaques sur les civils innocents, des hommes, des femmes et des enfants;
- (ii) confirme la position d'ASSECAA qui fait appel à la fin de tous les actes qui créent des difficultés, des souffrances et cause la mort des citoyens innocents dans les zones de conflit;

- (iii) confirme la position d'ASSECAA dans la nécessité d'une réconciliation nationale entre les Palestiniens et dans la réalisation d'une paix régionale au Moyen Orient conformément aux résolutions des Nations-Unies.

La Commission exprime ses sincères gratitudee au Président de la République, au Gouvernement, au Sénat et au peuple de la République du Burundi pour leur accueil chaleureux et les arrangements qui ont été faits et qui ont entraîné le succès retentissant réalisé par cette réunion.

S.E Abdullah Ahmed Al-Hardalou

**Président de l'Association des Sénats, Shoora et
Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde
Arabe (ASSECAA).**



S.E Livinus I. Osuji

Secrétaire Général d' ASSECAA